



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Introduction

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Ces règles s'appliquent aux Centres Communaux d'Action Sociale.

En conséquence, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

EVOLUTION COMPTES ADMINISTRATIFS CCAS				
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019
O11	charges à caractère général	16 821,92	17 494,75	17 079,83
O12	charges de personnel	216,00	216,00	216,00
65	autres charges de gestion courante	29 536,81	30 244,45	25 377,26
O42	opérations d'ordre	3 771,83	3 774,23	2 191,86
	TOTAL	50 346,56	51 729,43	44 864,95
RECETTES	FONCTIONNEMENT			
70	produits services, domaine...	4 451,69	2 864,33	2 801,90
74	dotations et participations	35 180,53	38 053,72	48 019,50
75	autres produits de gestion courante	1 491,00	1 681,00	1 300,00
77	produits exceptionnels	7 284,86	1 871,51	2 736,53
	total	48 408,08	44 470,56	54 857,93
	résultat de l'exercice	déficit de 1 938,48	déficit de 7258,87	excédent de 9992,98
OO2	excédent reporté	29 618,48	27 680,00	20 421,13
	résultat de clôture	27 680,00	20 421,13	30 414,11
DEPENSES	INVESTISSEMENT			
20	immobilisations incorporelles			
21	immobilisations corporelles			
	TOTAL			
RECETTES	INVESTISSEMENT			
O40	opérations d'ordre	3 771,83	3 774,23	2 191,86
OO1	excédent reporté	112 786,69	116 558,52	120 332,75
	TOTAL	116 558,52	120 332,75	122 524,61
	résultat de clôture	116 558,52	120 332,52	122 524,61

EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE DE 2017 A 2018

EVOLUTION COMPTES ADMINISTRATIFS FOYER PERSONNES AGEES				
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019
O11	dépenses exploitation courante	171 242,19	193 871,49	185 089,69
O12	charges de personnel	276 400,07	289 437,21	292 506,05
O16	dépenses afférentes à la structure	64 017,37	65 309,74	72 621,75
	TOTAL	511 659,63	548 618,44	550 217,49
RECETTES	FONCTIONNEMENT			
O17	produits de la tarification	487 400,63	503 762,63	504 008,02
O18	produits relatifs à l'exploitation	55 213,56	75 318,08	67 707,41
O19	produits financiers et exceptionnels	120,00	1 186,17	1 210,57
	TOTAL	542 734,19	580 266,88	572 926,00
OO2	excédent reporté	86 295,71	117 370,27	149 018,71
	résultat de clôture	117 370,27	149 018,71	171 727,22

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

BUDGET CCAS

Fonctionnement

Dépenses : 44 864.95 €

Recettes : 54 857.93 €

Résultat de l'exercice : excédent de 9 992.98 €

Excédent 2018 reporté : 20 421.13 €

Excédent de fonctionnement 2019 : 30 414.11 €

Investissement

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 2 191.86 €

Résultat de l'exercice : 2 191.86 €

Excédent 2018 reporté : 120 332.75 €

Excédent d'investissement 2019 : 122 524.61 €

BUDGET CCAS – FPA

Fonctionnement

Dépenses : 550 217.49 €

Recettes : 572 926.00 €

Résultat de l'exercice : 22 708.51 €

Excédent 2018 reporté : 149 018.71 €

Excédent 2019 : 171 727.22 €

AIDE SOCIALE LEGALE 2019

PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Nombre de dossiers instruits :

A.P.A. A DOMICILE : 65

APA EN ETABLISSEMENT : 1

CARTE D'INVALIDITE : 17

CARTE EUROPEENNE DE STATIONNEMENT : 25

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PLACEMENT – LONG SEJOUR :	1
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PLACEMENT EN MAISON DE RETRAITE :	2

FONDS SOLIDARITE ENERGIE

Principe de prise en charge totale ou partielle de certaines factures d'énergie : eau, électricité, gaz...

Intervention VEOLIA : 46 dossiers instruits pour un montant d'aide de 4 220 €

Intervention Electricité et Gaz: 6 dossiers pour un montant d'aide de 3 238 €

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Principe de prise en charge totale ou partielle d'une dette de loyer, voire de la caution, du premier loyer, des ouvertures de compteurs...

7 Dossiers dont 2 rejetés.

DEMANDE DE LOGEMENT CONTINGENTE

Dispositif Préfectoral permettant de positionner des candidats au logement sur une procédure permettant d'accélérer le positionnement et donc l'attribution d'un logement en fonction de certains critères sociaux comme l'ancienneté de la demande, un logement actuel insalubre, un surpeuplement.....3 Dossiers en 2019.

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Notre Centre Communal d'Action Sociale est à la fois instructeur des demandes de RSA et référent dans la sphère sociale.

Une convention pluriannuelle d'objectifs est signée entre le Département du Pas de Calais et notre CCAS qui précise les conditions de mise en œuvre : les moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

Chaque année un entretien avec les services du Conseil Départemental permet d'effectuer un bilan. Celui de 2018 ayant mis en exergue de bons résultats, le Conseil Départemental nous a proposé pour l'année 2019, un avenant à notre convention portant le nombre de nos accompagnements à 75, pour un nombre d'entretiens obligatoires de 450 moyennant une participation financière du Département de 12 000 € (soit 2 000 € de plus par rapport à 2018).

Début 2020, le Conseil Départemental a à nouveau souligné l'excellent travail de la référente RSA pour l'année écoulée (75 Places d'accompagnement à réaliser – 97 personnes accompagnées / 450 entretiens à effectuer – 545 réalisés). Le CCAS est également reconnu pour la qualité de son travail partenarial développé sur l'arrondissement.

L'accompagnement peut porter sur des démarches administratives, liées à la santé, à l'inscription à Pôle Emploi, liées à la parentalité, à l'entrée sur les ateliers couture – cuisine – travail manuel en visant une insertion sociale et/ou professionnelle.

Nombre de demandes de RSA en 2019 : 4

Quelques chiffres liés à notre accompagnement :

Sorties positives emploi : Objectifs : 15 Réalisées : 10

Autres sorties positives : 15

Evolutions de parcours : Objectifs : 20 Réalisées : 30

Actions d'insertion sociale et professionnelle : Réalisées : 26

(Action Sociale Globale (référentes Pôle Emploi dédiées aux BRSA), I.S.I.P. (Insertion Sociale/Insertion Professionnelle – permis de conduire.....)

- ISIP : 2
- Parcours Emploi Compétence : 3 dont 2 personnes positionnées sur le Permis de conduire
- Action Sociale Globale : 14 Actifs – 3 Sorties vers l'emploi
- Relais Vermellois : 4
- PLIE : 1
- EMASA : 1
- Mission Locale : 1

Entretien de recadrage avec les services du Département : 4

Avertissement : 7

Demande de suspension du RSA : 6

Personnes inscrites sur l'atelier cuisine : 11 dont 2 anciennes BRSA

Sur l'atelier couture : 14 dont 1 ancienne BRSA et 1 « tout public »

Sur l'atelier travail manuel : 9

Sur l'atelier Caféméléon : 12 mamans dont 1 « tout public » et 25 enfants dont de 2 « tout public »

Sur l'atelier Parentalité : 16 mamans dont 3 « tout public »

Sur l'atelier Récréatif : 10 Mamans et 27 Enfants « BRSA » et 1 Maman et 2 enfants « tout public »

ATTESTATION D'ACCUEIL :

Document permettant à des Vermelloises ou Vermellois de pouvoir accueillir de la famille ou des amis de nationalité étrangère avec un visa *touristique de 3 mois*.

DELIVRANCE D'ATTESTATIONS D'ACCUEIL en 2019 : 4

PROCEDURE SUR LES LOGEMENTS INSALUBRES

Des Relevés d'Observations Logement sont effectués par le CCAS qui ensuite les transmet aux autorités compétentes afin d'éradiquer ces logements indécents voire insalubres. Le CCAS est aidé dans cette mission par l'Agence Régionale de Santé, les services du Département, la communauté d'agglomération et SOLIHA association mandatée par cette dernière.

En 2019 : Pas de nouveau dossier

INFORMATIONS PREOCCUPANTES

Documents administratifs permettant de déclarer une situation « dangereuse » au regard d'enfants à l'autorité compétente à savoir le Département. En 2019, aucune information préoccupante transmise.

DOMICILIATION

La domiciliation est la possibilité pour un individu de faire domicilier son courrier au CCAS et ainsi lui permettre de faire valoir ces droits (Sécurité Sociale, Caisse d'Allocations Familiales...). Aucune demande en 2019.

AIDE SOCIALE FACULTATIVE 2019

COLIS AUX PERSONNES AGEES DE 70 ANS ET PLUS DE LA COMMUNE

Attribution d'un colis aux personnes âgées de 70 Ans et plus à la période de Noël. Cette année se sont 453 colis qui ont été remis au domicile des administrés.

COLIS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Le CCAS attribue, sur inscription, un colis aux personnes reconnues en invalidité, de moins de 70 ans et ne pouvant plus exercer d'activité professionnelle. Cette année ce sont 23 colis qui ont été offerts.

AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE D'ACQUISITION D'EQUIPEMENT OU D'AMENAGEMENT INTERIEUR OU EXTERIEUR POUR PERSONNES HANDICAPEES

Le CCAS peut attribuer des aides financières dans ce cadre en fonction du handicap mais aussi de la composition familiale et des ressources.

MUTUELLE COMMUNALE

Depuis mai 2016 le CCAS a mis en place une mutuelle communale. Les administrés peuvent y adhérer lors des permanences mensuelles.

AIDE ALIMENTAIRE

Le CCAS attribue des chèques de services auprès de certaines familles en fonction de la composition familiale et des ressources. Ces chèques sont destinés à l'alimentaire, l'hygiène et l'énergie. En 2019, en moyenne, 33 familles ont été accompagnées représentant 100 personnes pour un montant total de 26 674 €.

AIDE FINANCIERE D'URGENCE

Des aides peuvent être attribuées en Urgence pour des besoins de première nécessité : alimentaires, d'énergie, d'hygiène, carburant....En 2019 le montant de celles-ci s'élève à 312 €.

ATELIERS DE REINSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

ATELIERS CUISINE ET COUTURE : Ce sont des ateliers de réinsertion sociale qui rassemblent des dames majoritairement bénéficiaires du RSA mais aussi d'autres publics (demandeurs d'emploi, dames isolées....) Ces ateliers permettent de rompre l'isolement, de tisser du lien social....Ces ateliers, animés par des bénévoles bénéficiaires du RSA, fonctionnent tous les lundis après-midi et rassemblent plus de 25 Personnes.

ATELIER TRAVAIL MANUEL : Il s'agit d'un atelier de réinsertion sociale qui rassemble à leurs demandes une dizaine de dames bénéficiaires du RSA issues des différents ateliers couture, cuisine, groupes d'échanges, ateliers récréatifs.

ATELIER GROUPES D'ÉCHANGES : cet atelier réunit, un jeudi tous les 2 mois sur une durée de 2 Heures, seize mamans en quête de repères éducatifs au sein de la famille, de l'école, de la société mais aussi de reconnaissance tout en rompant leur solitude voir l'isolement.

ATELIERS RECREATIFS : Un mercredi tous les 2 mois sur une durée de 2 heures, les Parents de l'atelier « groupes d'échanges » se réunissent avec leurs enfants, vingt à vingt-cinq, pour participer à un atelier, animé par des professionnels, dont les activités sont variées et à la demande des enfants et parents : jeux de société, atelier cuisine, travail manuel

CAFEMELEON : L'action se déroule dans un bus, 6 fois par an, le mercredi après-midi pour une durée de 3 Heures et réunit parents et enfants. Les animations sont basées sur la culture, la création, la découverte, l'expression dans de nombreux domaines qui ouvrent l'esprit sur la nécessité de préserver la planète et le bien vivre ensemble. (Une vingtaine d'enfants accompagnés des mamans)

SORTIE FAMILIALE : Chaque année est organisée une sortie familiale en faveur des familles fréquentant les différents ateliers. Cette sortie, en autocar, permet à nos familles (26 Adultes dont 7 pères – 34 Enfants) de se retrouver dans un environnement inconnu, de partager des moments de détente et de loisirs mais aussi de renforcer les liens parents/enfants.

ARBRE DE NOEL : Organisation d'un arbre de Noël, spectacle avec lunch, en faveur des enfants et des parents (31 mamans, 9 papas, 55 enfants, 6 membres du CCAS et 6 partenaires soit au total un peu plus de 110 personnes) fréquentant nos différents ateliers : cuisine, couture, groupes d'échanges, ateliers récréatifs et Caféméléon.

Tous ces ateliers sont cofinancés par le Réseau d'écoute d'appui à la parentalité (REAAP), la Caisse d'Allocations Familiales, les familles pour la sortie familiale, et le CCAS.

HALTE-GARDERIE « LES COCCINELLES » :

Un Partenariat entre la Halte-Garderie et le CCAS s'est concrétisé. En effet, dans le cadre d'une réinsertion sociale et/ou professionnelle des parents nous les sensibilisons à l'utilisation de cette structure dédiée à la petite enfance.

Points positifs :

- Les parents sont plus sereins pour entreprendre leurs activités en confiant leurs enfants à des professionnels.
- Ils sont accompagnés dans leur rôle de parents (prévention, alimentation, développement psychomoteur, affectif...)
- Les enfants profitent d'une socialisation et d'un éveil
- Cet accueil aide l'enfant à se construire et à grandir en favorisant son épanouissement, son bien-être et son autonomie

Nous avons pu constater des évolutions notables sur le comportement des parents grâce au travail effectué par nos collègues de la structure. En 2019 ce sont 7 familles qui ont pu bénéficier de ce partenariat.

TRAVERSEES DE ROUTE AUX ABORDS DES ECOLES : deux personnes, bénéficiaires de minima sociaux, issues des ateliers de réinsertion sociale, ont été formées sur la sécurité routière et notamment sur les traversées de route aux abords des écoles. Elles ont officié bénévolement et quotidiennement jusqu'en Juin 2019.

VISITES A DOMICILE : des visites sont réalisées à domicile à la demande mais aussi lors de situations délicates liées à des situations de loyers impayés, de factures d'énergie, de problèmes de comportement, d'isolement, de handicap

OPERATION SOLIDARITE : Cette action vise à sensibiliser les Vermelloises et Vermellois sur les difficultés que rencontrent certaines familles et les invite à effectuer un don au CCAS. En 2019, 1250 € ont pu ainsi être collectés.

AIDE ADMINISTRATIVE SUR DE NOMBREUX DOSSIERS : auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, du Centre des Impôts, des caisses de retraites, de la Caisse primaire d'assurance maladie (plus d'une trentaine de dossiers instruits dans le cadre de la CCS (Complémentaire Santé Solidarité – ex CMU), de la Banque de France (accompagnement et instruction des dossiers).....

PARTENARIAT

Le Centre Communal d'Action Sociale rassemble de nombreux partenaires dans le cadre de l'ensemble de ces missions :

- La Caisse d'Allocations Familiales
- Le Département du PAS DE CALAIS
- Le R E A A P
- Le Cheval Bleu (association œuvrant dans les problématiques de santé mentale)
- EMASA Lens (Equipe mobile d'Accompagnement et de soin en Addictologie)
- Les Assistantes sociales de différents régimes de Sécurité Sociale mais aussi du Département, de la CAF, des Centres Hospitaliers
- Les différents organismes de tutelle
- Des prestataires pour ses ateliers de réinsertion sociale et professionnelle (café-méléon.....)
- Des associations de réinsertion professionnelle (AI, ACI, ETTI, Garage Solidaire...)
- Associations Caritatives : Secours Populaire Français, Secours Catholique, Restos du cœur....
- Les organismes bailleurs sociaux et propriétaires privés.

RESIDENCE AUTONOMIE HENRI LUCAS : Le CCAS gère la Résidence Autonomie Henri LUCAS. La capacité de cet établissement, non médicalisé, est de 48 Appartements pouvant être occupés par des personnes seules ou des couples. Une restauration est effectuée sur place. De nombreuses animations sont réalisées tout au long de l'année.

PROJETS 2020

Pour le CCAS

ACTIONS - REAAP - CCAS 2020				
PARENTALITE				
DEPENSES PRESTATAIRES /FOURNISSEURS	COUT		DEPENSES CCAS	COUT
Danièle CRONEL	1 200,00 €	DEPENSE A ENGAGER	FOURNITURES NON STOCKABLES	900,00 €
CAFEMELEON BUS	1 380,00 €	DEPENSE A ENGAGER	ASSURANCE	120,00 €
CAFEMELEON CADART	650,00 €	DEPENSE A ENGAGER		
ALIMENTATION BOISSONS	150,00 €			
FOURNITURES D'ACTIVITES	200,00 €			
SOUS TOTAL	3 580,00 €			1 020,00 €
SORTIE FAMILIALE				
DEPENSES PRESTATAIRES /FOURNISSEURS	COUT		DEPENSES CCAS	COUT
ENTREES	976,00 €	DEPENSE A ENGAGER	ASSURANCE	40,00 €
DEPLACEMENT	700,00 €	DEPENSE A ENGAGER		
SOUS TOTAL	1 676,00 €			40,00 €
ARBRE DE NOEL				
DEPENSES PRESTATAIRES /FOURNISSEURS	COUT		DEPENSES CCAS	COUT
SPECTACLE	1 680,00 €		ASSURANCE	40,00 €
FRAIS DE RECEPTION	650,00 €			
CHOCOLATS ENFANTS	500,00 €			
SOUS TOTAL	2 830,00 €			40,00 €
TOTAL	8 086,00 €			1 100,00 €
	9 186,00 €			
PREVISIONNEL				
REAAP	FAMILLES		CCAS	
63,41%	2,45%		34,14%	
5 825,00 €	225,00 €		3 136,00 €	9 186,00 €

Concernant la résidence autonomie

Il est prévu de procéder à l'acquisition d'un lave-linge semi professionnel.

Le remplacement progressif des menuiseries va se poursuivre.

Une étude est en cours pour l'installation d'une climatisation.

Les tarifs de prestations proposés par le CCAS au Conseil Départemental (budget prévisionnel 2020) qui prévoyaient une augmentation de 1.08 % n'ont pas été retenus compte tenu des orientations budgétaires départementales 2020. Les tarifs resteront donc identiques à ceux de 2018 et 2019.

La dotation globale dépendance n'a pas été revalorisée et reste identique : 28 418.86 €.

Il n'est pas prévu de subvention communale pour 2020.